

APPEL A PROJETS DE RECHERCHE AIRG-France 2023

L'Association pour l'Information et la Recherche sur les maladies Rénales Génétiques (AIRG-France) lance son appel à projets annuel. Le thème est :

« **Recherche Clinique sur les Maladies Rénales Génétiques** » : Référence : « AIRG-France/MRG-2023 ».

Un intérêt tout particulier sera apporté aux projets transverses qui porteront sur les maladies rénales et leurs impacts chez les patients.

Cet appel à projets 2023 de l'AIRG-France dispose d'un **budget total de 150 000 euros***.

Conditions d'attribution :

Le financement sera attribué à un ou plusieurs projets. Les équipes de recherche devront travailler dans un laboratoire ou hôpital publics, en France ou à l'étranger.

Les équipes étrangères déposant une demande doivent mentionner une collaboration avec au moins une équipe française. Le français sera la langue principale de communication et de contractualisation.

Le financement sera attribué en deux voire trois versements, à condition de produire un rapport d'activité didactique en français à chaque versement. Il est également demandé de fournir une fois par an au minimum, un communiqué quant aux avancements du projet et résultats obtenus et ce pendant toute la durée du projet. La demande de financement peut concerner les équipements ou le fonctionnement **mais en aucun cas des frais de gestion**.

Procédure :

La procédure de soumission de projet se fera **en deux temps** :

1 - L'AIRG-France souhaite recueillir vos **lettres d'intention dans un premier temps**, afin de mieux cibler la(les) thématique(s) privilégiée(s) et d'adapter le(s) financement(s). Nous vous remercions donc de renseigner les items de la lettre d'intention jointe (en Calibri 11) en respectant l'espace dédié sous peine de non recevabilité.

Ce document est à retourner **au plus tard le 8 mai 2023** par mail à l'adresse airg.permanence@orange.fr.

Les candidats seront informés du **résultat de cette première étape à compter du lundi 12 juin 2023**.

2 - **Les candidats retenus** lors de cette première étape, feront parvenir **un projet de 10 pages maximum**, rédigé en français (ou en anglais pour les équipes étrangères), incluant le résumé du projet scientifique en français, la composition de l'équipe et les publications récentes émanant de celle-ci, ainsi qu'un budget détaillé. Le coordonnateur du projet sera un chercheur statutaire ou un médecin hospitalier ou hospitalo-universitaire.

La candidature sera accompagnée d'un engagement de sa part à rédiger un ou plusieurs **résumés didactiques en français** du travail de recherche, destinés aux adhérents de l'AIRG-France ainsi que l'engagement à remercier par écrit l'AIRG-France sur toute publication et toute présentation orale ou affichée.

Les dossiers devront être adressés par courriel le **lundi 11 septembre 2023** au plus tard, à la présidente de l'AIRG-France (sandra.sarthou-lawton@airg-france.fr) et au secrétariat (airg.permanence@orange.fr).

Simultanément, un exemplaire signé (papier) sera envoyé à l'adresse postale suivante :

AIRG-France – BP 78 – 75261 – Paris Cedex 06 – France

Les projets seront évalués par un jury choisi par le Conseil scientifique de l'AIRG-France, qui pourra faire appel à tout expert international, sollicité pour sa capacité à apprécier la qualité du projet, sa pertinence dans le contexte international, et l'adéquation entre la demande financière et les travaux proposés.

Les recommandations du jury seront transmises au Conseil d'Administration de l'AIRG-France, qui décidera de l'attribution finale et du montant des subventions.

Les résultats seront communiqués aux candidats **lors de notre Journée Annuelle le 14 octobre 2023.**

** sous réserve de validation du budget voté lors de l'Assemblée Générale du 1 avril 2023.*

Sandra LAWTON
Présidente — AIRG-France

